



## Prévenir la discrimination est une bonne chose

**Prévenir la discrimination va dans le sens des affaires.** Être en conformité avec la loi peut augmenter la productivité des employés, leur fidélité et leur moralité et limiter les dépenses juridiques. Vous pouvez même bénéficier d'avantages fiscaux pour l'embauche de personnes handicapées ou en rendant votre entreprise accessible aux personnes handicapées! Voir <http://www.eeoc.gov/eeoc/publications/adahandbook.cfm#appendix> pour plus d'information.

**L'EEOC peut aider ceux qui possèdent des petites entreprises!** L'EEOC est l'organisme du gouvernement fédéral chargé de l'application de la loi fédérale sur la discrimination dans l'emploi en se fondant sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, le handicap, l'âge et l'information génétique. Cette loi interdit aussi l'application de représailles (punition) pour s'être opposé ou avoir rapporté un fait de discrimination ou avoir participé à une enquête sur une discrimination ou à des poursuites judiciaires.

### Vos responsabilités

- **Veiller à ce que les décisions en matière d'emploi** ne soient pas basées sur la race, la couleur, la religion, le sexe, l'origine nationale, le handicap, l'âge ou l'information génétique.
- **Veiller à ce que les politiques et les pratiques au travail** soient relatives à l'emploi et n'excluent pas de manière disproportionnée des personnes d'une race spécifique, pour leur couleur, leur religion, leur sexe, leur origine nationale, leur handicap ou leur âge.
- **Veiller à ce que les employés ne soient pas harcelés** en raison de leur race, couleur, religion, sexe, origine nationale, handicap, âge ou information génétique.
- **Fournir un salaire identique aux employés masculins et féminins qui effectuent le même travail**, sauf si vous pouvez justifier une différence de rémunération sous couvert de la loi.
- **Répondre rapidement et adéquatement aux plaintes pour discrimination.** Arrêter, signaler et prévenir le harcèlement et la discrimination. Veiller à ce que les employés ne soient pas punis pour s'être plaints.
- **Permettre des accommodements raisonnables** (changements sur la façon dont les choses se font normalement au travail, comme permettre un changement dans les horaires pour qu'un employé puisse se rendre chez un médecin ou pour pouvoir respecter une fête religieuse) pour **les demandeurs et les employés qui en ont besoin pour raisons médicales ou religieuses**, si demandé par la loi.
- **Mettre en évidence l'affiche** qui décrit les lois fédérales sur la discrimination au travail. (À télécharger gratuitement à <http://www1.eeoc.gov/employers/poster.cfm>).
- **Conserver tous les dossiers sur l'emploi** (comme les demandes ou les dossiers personnels) comme exigé par la loi.

Vous pouvez être responsables vis à vis des lois fédérales, de l'état ou locales.

### Comment pouvons-nous être utiles

- **Nous pouvons répondre à vos questions sur les lois** que nous sommes chargés d'appliquer.
- **Nous pouvons fournir des suggestions** pour vous aider à prévenir le harcèlement, les représailles et les autres formes de discrimination qui sont contre la loi.
- **Nous pouvons vous former ainsi que vos employés** sur les droits et responsabilités au sein de l'entreprise.
- **Nous pouvons vous aider à résoudre les accusations EEOC** par la médiation. La médiation EEOC est une procédure gratuite, informelle, confidentielle pour résoudre les différends qui peuvent vous faire économiser du temps et de l'argent.



Contactez-nous!



**L'équipe EEOC à travers le pays, est prête à vous aider. N'attendez pas; contactez-nous dès aujourd'hui!**  
En cas de besoin, une assistance gratuite dans la langue natale est disponible.

- **Besoin d'information ou de formation sur EEOC?**  
Contactez votre agent de liaison EEOC pour les petites entreprises (<http://www.eeoc.gov/employers/contacts.cfm>) ou appelez-nous au 1-800-669-4000 (pour les malentendants: 1-800-669-6820).
- **Besoin d'informations sur les lois que nous sommes chargés d'appliquer?**  
Appelez-nous au (202) 663-4691.
- **Vous avez des questions sur des accusations EEOC de discrimination dans votre entreprise?**  
Communiquer avec l'enquêteur EEOC désigné pour vos accusations.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer!

Pour plus d'informations, contactez votre agent de liaison EEOC pour les petites entreprises (<http://www.eeoc.gov/employers/contacts.cfm>).